



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
N° 2024 - 07 - 10
(IUT DE RODEZ)

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

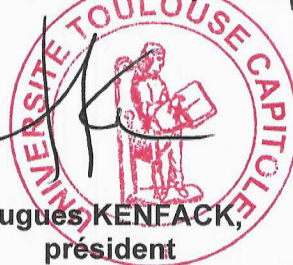
Vu l'avis du Conseil de l'IUT en date du 27/06/2024

DECIDE :

Article unique

Les tarifs des formations proposées par l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 2024 - 2025, figurent en annexe de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 18/07/2024



Hugues KENFACK,
président

Annexe de la décision n°2024-07-10

Tarifs formation continue IUT de Rodez – Année universitaire 2024 - 2025

Les tarifs affichés concernent les frais de formation, ils sont exclusifs des droits d'inscription universitaires arrêtés annuellement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; sauf mention contraire, les droits d'inscription sont exigibles au début de chaque année universitaire et n'intègrent pas les support(s) pédagogique(s) éventuels ; ils sont à régler dès l'inscription à la formation. Quand un plan de formation s'étale sur plusieurs années, et sauf mention contraire, les droits d'inscription au diplôme sont exigibles à chaque début d'année universitaire.

Cas particuliers :

- En application des textes, sont exonérés des droits d'inscription universitaires : les stagiaires inscrits dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Diplômes de FI accueillant un public de FC – Frais de gestion, d’accompagnement et de formation			
Bachelor Universitaire de Technologie - par année de formation			2 000 €
Licence professionnelle			5 000 €
• Dans le cas d’une prise en charge individuelle du parcours de formation professionnelle, le tarif par année de formation fera l’objet d’un abattement de 30%			
Contrats de professionnalisation			
20 €/H avec possibilité de modulation en lien avec le montant de prise en charge OPCO.			
Formations qualifiantes et cycles ponctuels			
Journée inter-entreprises – tarif par stagiaire Effectifs des groupes : minimum 5 personnes – maximum 24 personnes		250 € à 750 €	Fourchette de prix évaluée en fonction du niveau de la formation
Journée intra-entreprises : forfait journalier (7h)			
Formation de base		1 400 €	Ces tarifs peuvent faire l'objet d'une négociation par convention ou être proratisés à l'heure
Formation de spécialité		1 800 €	
Formation d'expertise		2 500 €	